

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE
INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

À remplir
en double
exemplaire

REQUÊTE¹
EN REMISE D'ÉCHANTILLONS
DE MICRO-ORGANISMES DÉPOSÉS
(règle 11.3)a)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE LA REMISE D'UN ÉCHANTILLON DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS,
CONFORMÉMENT À LA RÈGLE 11.3.a) DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BUDAPEST

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Numéro d'ordre du dépôt :	
II. DEMANDE DE BREVET OU BREVET FAISANT ÉTAT DU MICRO-ORGANISME DÉPOSÉ	
<input type="checkbox"/> ²	Demande de brevet n° _____ déposée le _____ présentée par (nom, adresse) :
<input type="checkbox"/> ²	Demande internationale (PCT) n° _____ déposée le _____ présentée par (nom, adresse) :
<input type="checkbox"/> ²	Brevet ³ n° _____ délivré le _____ délivré à (nom, adresse) :

¹ La requête doit être envoyée à l'office de propriété industrielle compétent qui, conformément à sa propre procédure applicable, la transmet directement à l'autorité de dépôt internationale ou la renvoie à la partie certifiée pour transmission à l'autorité de dépôt internationale.

² Cocher la case qui convient.

³ Toute référence à un "brevet" s'entend comme une référence aux brevets d'invention, aux certificats, d'utilité, aux modèles d'utilité, aux brevets ou certificats d'addition, aux certificats d'auteur d'invention additionnels et aux certificats d'utilité additionnels.

III. DEMANDE D'INFORMATIONS	
<p>Le soussigné</p> <p><input type="checkbox"/> ² demande</p> <p><input type="checkbox"/> ² ne demande pas</p> <p>l'indication des conditions utilisées par l'autorité de dépôt internationale pour cultiver et conserver le micro-organisme.</p>	
IV. PARTIE CERTIFIÉE	
<p>Nom et adresse :</p> <p>Adresse électronique⁴ :</p> <p>Numéro de téléphone⁴ :</p>	<p>Signature⁵ :</p> <p>Date :</p>

² Cocher la case qui convient.

⁴ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre la partie certifiée et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.

⁵ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la (des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

CERTIFICATION

Il est certifié :

- 1) ² que la demande de brevet indiquée sous le chiffre II, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, a été présentée auprès du présent Office en vue de la délivrance d'un brevet et que son objet se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- ² que la demande internationale indiquée sous le chiffre II, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, désigne en vue de la délivrance d'un brevet l'État partie au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour lequel le présent Office est l'"office désigné" au sens dudit Traité, et que l'objet de cette demande internationale se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- ² que le brevet indiqué sous le chiffre II, faisant état du dépôt du micro-organisme identifié sous le chiffre I, a été délivré par le présent Office et que son objet se rapporte audit micro-organisme ou à son utilisation.
- 2) ² qu'une publication aux fins de la procédure en matière de brevets a été faite
- ⁵ par le présent Office.
- ⁵ par le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en tant que publication internationale en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).
- ou
- ² que la partie certifiée a droit à un échantillon avant une publication en vertu⁶ :
- 3) ² que la partie certifiée a droit à un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I, en vertu du droit qui régit la procédure en matière de brevets devant le présent Office, et que le présent Office s'est assuré que les conditions prescrites, le cas échéant, par ledit droit pour la remise d'un tel échantillon ont été effectivement remplies.
- ou
- ² que la partie certifiée a apposé sa signature sur une formule devant le présent Office et que, de par la signature de cette formule, les conditions de remise à la partie certifiée d'un échantillon du micro-organisme identifié sous le chiffre I sont réputées remplies conformément au droit qui régit la procédure en matière de brevets devant le présent Office.

Nom et adresse de l'office de propriété industrielle :

Signature :

Adresse électronique⁷ :

Date :

Numéro de téléphone⁷ :

² Cocher la case qui convient.

⁵ Si une seule case convient, cocher celle qui convient; si les deux cases conviennent, cocher au choix l'une des deux cases (cocher une case).

⁶ Citer la disposition légale applicable, y compris toute décision judiciaire.

⁷ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre l'office de propriété industrielle et l'autorité de dépôt internationale (ADI). Conformément à la règle 11.4.g) du règlement d'exécution du Traité de Budapest, une copie du présent formulaire sera jointe à la notification envoyée par l'ADI au déposant du micro-organisme.